

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune :
NANS-LES-PINS (087)

N° d'ordre du document d'arpentage : 1896R
Document vérifié et numéroté le 18/10/2023
A CDIF DRAGUIGNAN
Par MARTINEZ JM
géomètre principal
Signé

Cachet du service d'origine :

Centre des Impôts Foncier de Draguignan
43, Chemin de Sainte Barbe CS 30407

83008 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04/94/60/49/33

cdif.draguignan@dgifp.finances.gouv.fr

Section : A
Feuille(s) : 000 A 01
Qualité du plan : Plan non régulier
Echelle d'origine : 1/5000
Echelle d'édition : 1/5000
Date de l'édition : 18/10/2023
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage dressé
Par LANDON
Réf. : (22060)
Le 18/10/2023

(2)

S.A.R.L.
EXPERTGEO SAINTE BAUME
Rue de l'Hôtel de Ville
83400 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume
Tél : 04.94.78.04.61
Ordre des Géomètres-Experts
N° d'inscription : 2017R20006

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par **acte notarial**, propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : -----
effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ----- par ----- géomètre à -----

Les propriétaires soussignés ont pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A -----, le -----

Modification des coordonnées des actes notariaux

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

